



Peuplements de feuillus

Itinéraire I : Conversion en Futaie Irrégulière**Conditions d'éligibilité**

Les itinéraires financés par Sylv'acctes ont un impact positif sur le climat, le biodiversité et les paysages. Cet itinéraire répond à des enjeux locaux de tri du bois afin de valoriser au mieux la forêt, de soutenir et approvisionner la filière piquet et bois énergie locale, de dynamiser la filière bois d'œuvre, et d'augmenter le stockage de carbone.

AIDE FINANCIÈRE sur les travaux sylvicoles :**70%** en forêt privée / **50%** en forêt publique (*sur montant hors taxes*)**OBJECTIFS DE L'ITINÉRAIRE :**

- Châtaignier 20-70%
- Chêne 30-80%
- Feuillus divers >20%

PEUPELEMENTS CONCERNÉS :

Châtaignier, Chêne, Feuillus divers

TRAVAUX ÉLIGIBLES*Dans le cadre de l'itinéraire 1***Dépenses éligibles maximales / ha****(hors taxes)**

Diagnostic sylvicole	150 €
Martelage de conversion en futaie irrégulière + marquage des arbres environnementaux	350 €
Martelage de cloisonnement + ouverture cloisonnement	1 500 €
Entretien de cloisonnement	400 €
Eclaircie d'irrégularisation	Si 1 ^{ère} éclaircie déficitaire
Protection des tâches de semis ou favorisation de la régénération naturelle et/ou régénération sur rondelle ou bois mort	1 500 €
Dégagement de régénération naturelle, nettoyage, dépressage	2 000 €
Travaux amélioration feuillus	1 500 €
Complément de régénération : voir conditions dans le PST	1 500 à 5 000 €
Entretien et dégagement du complément de régénération	1 500 €

Pour déposer un dossier Sylv'acctes, [téléchargez le formulaire ici](#), et renvoyez-le à contact@sylvacctes.org



Peuplements de feuillus

Itinéraire I : Conversion en Futaie Irrégulière

Conditions d'éligibilité

PRÉCONISATIONS A RESPECTER

⇒ **Préservation du sol :**

- ⇒ laisser les rémanents sur place (possibilité de récolter jusqu'à 50% des rémanents pour les coupes entre 15 et 30 ans).
- ⇒ Pas de travail du sol.

- ⇒ **Engagement pour la biodiversité :** Conservation de 4 arbres à enjeux environnementaux. 2 Très gros bois morts + 2 arbres à dendro-micro-habitats (si taillis trop jeune, marquer des tiges au diamètre > à 35 cm ; les arbres qualifiés à enjeux environnementaux pourront évoluer au fil de la rotation)

Si la parcelle initiale est en taillis sous futaie, conservation des réserves sur les deux premières rotations en conversion (structure verticale du peuplement, ensemencement, maintien de gros diamètres sur la parcelle, maintien de l'ambiance). Au delà des deux premières rotations, le gestionnaire veillera à maintenir dans la durée un certain nombre de réserves jusqu'à structuration et amélioration du taillis en futaie irrégulière.

⇒ **Objectif en futaie irrégulière, pour l'amélioration de la valeur des forêts :**

- ⇒ stimuler la diversité d'essences.
- ⇒ Conserver au maximum les chênes sessiles et/ou châtaigniers selon l'essence objectif
- ⇒ Un volume maximal exploité <25% du volume sur pieds, environ 40-60 m³.
- ⇒ Conserver un volume sur pied de 120 à 180 m³ en moyenne.

- ⇒ **Fréquence de passage :** envisager une latitude entre 5 et 10 ans sur une parcelle.

Contacts

Pour plus d'informations sur ces aides :
Sylv'acctes
23 Rue Jean Baldassini, 69007 Lyon
0472761323 / jean-sebastien.jacquet@sylvacctes.org

Référente territoriale :
Charte Forestière Bas-Dauphiné et Bonnevaux
Amandine Prévost / 06.07.50.82.86
Cft.basdauphinebonnevaux@bievre-isere.com

